



Angers, le 30 septembre 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Ville d'Angers présente son plan d'actions pour la sécurité routière

Au surlendemain du vote à l'unanimité par le conseil municipal du Plan d'actions global pour le renforcement de la sécurité, la Ville d'Angers a détaillé ses mesures qui visent plus particulièrement les usagers de la route et les comportements à risques, ce mercredi 30 septembre 2026 dans le quartier Monplaisir.

Ce mercredi 30 septembre 2026, **Anthony LUSSON**, adjoint à la Sécurité et à la Prévention et **Patric BAHAMED-ATHLAN**, conseiller municipal chargé de la Sécurité routière, ont présenté **le plan d'actions pour la sécurité routière de la Ville d'Angers**, dans le cadre d'une journée de prévention routière organisée à la Maison pour tous du quartier Monplaisir. Cette journée de prévention gratuite, organisée par la Ville donne le coup d'envoi de la Semaine de la sécurité routière orchestrée par la préfecture de Maine-et-Loire, qui débutera le lundi 5 octobre.

Ces annonces interviennent dans un contexte de recrudescence des infractions au Code de la route constatées par la police municipale d'Angers (**+29% en un an**). Un constat également perceptible via la hausse des vidéoverbalisations pilotées depuis le nouveau site Joffre, place Mendès-France (**+70% sur la même période**).

Des travaux d'intérêt général pour les auteurs d'infractions routières

L'une des mesures présentées concerne les **Travaux d'intérêt général (TIG)**, que la Ville souhaite voir expérimentés pour les auteurs d'infractions routières, comme alternative à l'emprisonnement ou au bracelet électronique. Des échanges ont été engagés avec le nouveau procureur de la République afin d'étudier la mise en place, à terme, de TIG dans le ressort territorial du tribunal judiciaire d'Angers.

Ces heures de travail non rémunérées, encadrées par des agents, pourraient être effectuées au profit de la collectivité et porter sur **des missions en lien avec la sécurité routière** : rénovation d'équipements, actions de sensibilisation et de pédagogie, etc.

Le levier financier est également activé pour sanctionner les contrevenants, en particulier les conducteurs ayant inhalé du **protoxyde d'azote** qui devront désormais prendre en charge le traitement et le recyclage des bouteilles ayant été saisies lors des contrôles.

Des opérations de **contrôle routier** seront menées chaque semaine en ville par la police municipale. Elles permettront de contrôler les voitures et les motos à l'aide d'un radar, mais aussi de saisir **les trottinettes débridées** grâce à un **curvomètre**, un nouvel outil mis à la disposition des agents de police municipale par la Préfecture de Maine-et-Loire.

De la pédagogie en milieu scolaire

Une nouvelle cellule chargée des interventions en milieu scolaire sera créée. Elle sera composée d'agents référents entièrement dédiés à cette mission. Ce nouveau dispositif permettra notamment d'organiser le passage et la délivrance du permis piéton aux élèves de la Ville, déjà attribué à plus d'un millier d'enfants.

Des temps d'activités périscolaires (TAP) dédiés à la prévention et à la sécurité routière vont être développés et l'affichage de panneaux de sécurité routière dans les salles de classe va être généralisé.

La sécurisation des abords des établissements scolaires sera également renforcée, notamment grâce à de nouveaux marquages au sol, une signalisation améliorée et la création de nouvelles « rues écoles ».

Enfin, la piste de sécurité routière de la Baumette va être rénovée afin de multiplier les actions de prévention auprès des enfants.

Des images fortes pour marquer les esprits



Une campagne d'affichage ambitieuse, avec des images choc, va être déployée par la Ville à partir du **21 octobre 2026** sur les panneaux d'affichages urbains, pour sensibiliser les Angevins aux dangers de la route.